

# COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

---

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014 – 19h30

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq juin à dix neuf heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 17 juin 2014, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

### CCESE

ABBEVILLE LA RIVIERE	Eric MEYER
ARRANCOURT	Martial DELTON Caroline GILBERT
BOISSY LA RIVIERE	Dominique LEROUX Laetitia KOUMAH
BOISSY LE SEC	Patrice KOPACZ Frédéric CIRET
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN Grégory DAMAS
BRIERES LES SCELLES	Sylvie JOUARD Michel ROULAND
CHALO ST MARS	Julien PILLAULT Patrice LAPORTE
CHALOU MOULINEUX	Claude PINAULT
CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN
FONTAINE LA RIVIERE	Jean Benoit ROYER DE VERICOURT
GUILLERVAL	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jacky BILLARD
MORIGNY CHAMPIGNY	Karine NEIL Jérôme LENOIR
ORMOY LA RIVIERE	Jean Claude REVEAU Eugénie BOUVET

## COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

---

PUSSAY Grégory COURTAS

SACLAS Agnès GRAVIS  
Lionel DEBELLE

SAINT CYR LA RIVIERE Thomas MARTIN

SAINT HILAIRE Stéphane PRADOT

### **CCA**

LARDY Hugues TRETON  
Dominique PELLETIER

#### **Pouvoir :**

PUSSAY Anne –Marie WARENGHEM à Grégory COURTAS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane PRADOT Président.

#### **Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance**

Les membres du comité ont choisi Madame Eugénie BOUVET de la commune d'ORMOY LA RIVIERE comme secrétaire de séance.

#### **Point n°2 - approbation des comptes rendus des Comités Syndicaux des 4 mars, 20 mars et 16 mai 2014**

Le président informe que, suite à l'élection des nouveaux membres du comité syndical le 16 mai 2014, les comptes-rendus des 4 et 20 mars 2014 seront signés en fin de séance par les membres toujours en exercice et dont il donne la liste.

Pour le compte-rendu du Comité Syndical du 16 mai 2014 :

Il manque la formule « attribue les indemnités selon la forme supra » au point n°6 : Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Madame Caroline GILBERT de la commune d'ARRANCOURT, signale qu'elle n'était pas candidate à l'élection du 3<sup>e</sup> vice-président même si elle a obtenu des voix.

Monsieur ROYER DE VERICOURT de la commune de FONTAINE LA RIVIERE souhaite que l'on ajoute les voix obtenues par chacun des candidats.

## COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

---

Le compte-rendu du Comité Syndical du 16 mai 2014 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des observations.

### **Point n°3 - délibération pour le remboursement d'une partie des frais de fusion au SIROM**

Dans le cadre des démarches préalables à la constitution du syndicat SIRTOM liée à la fusion du SEDRE et du SIROM, il a été demandé par le SIROM l'intervention d'un cabinet spécialisé : « Service Public 2000 », pour la rédaction des statuts du futur syndicat.

Par délibération en date du 18 mars 2014 le SIROM a fixé la participation du SEDRE à 50% du montant total de cette prestation soit 1680,40 euro.

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité le président à régler au SIROM la quote-part du SEDRE.

Monsieur Grégory COURTAS, 2<sup>e</sup> vice-président, propose que chacun des délégués ait ces nouveaux statuts.

Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, rappelle que cela est déjà fait pour les anciens délégués mais qu'ils seront transmis avec le compte-rendu de cette assemblée.

### **Point n°4 - constitution de la commission appel d'offres**

Le président expose que, conformément aux articles :

L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) d'une part,

Et 22 à 25 du code des marchés publics d'autre part,

Le syndicat doit constituer une commission d'appel d'offres.

Le territoire comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, cette commission comprendra : le président avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi les délégués du SEDRE.

Après concertation des membres présents, le Comité Syndical décide à l'unanimité que cette élection se fera à main levée.

En plus de Monsieur Stéphane PRADOT, président, les délégués suivants sont élus à l'unanimité membres de la commission d'appel d'offres :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean-Claude REVEAU (ORMOY LA RIVIERE)	Grégory COURTAS (PUSSAY)
Francis TASSIN (BOUTERVILLIERS)	Caroline GILBERT (ARRANCOURT)
Dominique LEROUX (BOISSY LA RIVIERE)	Sylvie JOUARD (BRIERES LES SCELLES)
Patrice LAPORTE (CHALO ST MARS)	Jacky BILLARD (MONNERVILLE)
Agnès GRAVIS (SACLAS)	Grégory DAMAS (BOUTERVILLIERS)

### **Point n°5 – constitution des commissions**

Le président explique que, conformément à l'article L2121-22 du CGCT applicable aux syndicats mixtes fermés, le Conseil Syndical a la possibilité de créer des commissions sur différents points liés au fonctionnement de la structure.

Ces commissions, qui n'ont pas de pouvoir de décision, ont un rôle consultatif.

## COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

---

Il est proposé au Conseil Syndical de créer les commissions suivantes :

- commission collecte
- commission communication
- commission finances et grille tarifaire
- commission fusion

Le président propose de mettre dans chaque commission un vice président et de fixer un nombre maximum de 6 délégués par commission.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Après la création des quatre commissions précitées, et la désignation dans les formes de droit, les commissions sont ainsi constituées :

**- commission collecte :**

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Grégory COURTAS	2 <sup>e</sup> vice-président
Julien PILLAULT	CHALO ST MARS
Jacky BILLARD	MONNERVILLE
Jérôme LENOIR	MORIGNY CHAMPIGNY
Patrice KOPACZ	BOISSY LE SEC
Bernard LEPRINCE	SAINT HILAIRE

**- commission communication :**

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Karine NEIL	3 <sup>e</sup> vice-président
Laetitia KOUMAH	BOISSY LA RIVIERE
Agnès GRAVIS	SACLAS
Caroline GILBERT	ARRANCOURT
Thomas MARTIN	SAINT CYR LA RIVIERE

**- commission finances :**

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Jean Claude REVEAU	1 <sup>er</sup> vice-président
Sylvie JOUARD	BRIERES LES SCelles
Jean Benoit ROYER DE VERICOURT	FONTAINE LA RIVIERE
Thierry GUERIN	CONGERVILLE THIONVILLE
Hugues TRETON	LARDY

**- commission fusion :**

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Stéphane PRADOT	président
Jean Claude REVEAU	1 <sup>er</sup> vice-président
Eugénie BOUVET	ORMOY LA RIVIERE
Grégory DAMAS	BOUTERVILLIERS
Dominique LEROUX	BOISSY LA RIVIERE

## COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

---

### **Point n°6 - point sur la fusion avec le SIROM**

Le président laisse la parole à Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, qui était déjà en poste lors de la précédente mandature et qui rappelle l'historique du projet de fusion entre le SEDRE et le SIROM.

Ce projet a débuté il y a 2 ans dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Par délibération du 14 novembre 2013, le Comité Syndical avait approuvé le choix du nom du futur Syndicat : le SIRTOM.

Lors du Conseil Syndical du 4 mars 2014, les membres du comité avaient voté un avis nul sur le projet de périmètre du SIRTOM (50% pour et 50% contre).

Suite à ce vote le préfet a fait parvenir un courrier en date du 31 mars 2014 dont Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, fait la lecture.

Dans ce courrier, le préfet nous informe qu'il « entend poursuivre la procédure par l'établissement de l'arrêté de fusion ».

Monsieur Jean-Claude REVEAU précise qu'un délai supplémentaire avait été évoqué repoussant ainsi la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015 au lieu du 31 mai 2014. Il précise aussi que le SIROM est en TEOM, qu'il passera en TEOMI au 1<sup>er</sup> janvier 2015 puis en REOMI au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon les éléments en sa possession. Jusqu'à cette date, et malgré la fusion, il y aurait au niveau du nouveau syndicat deux comptabilités distinctes.

Monsieur Patrice LAPORTE de la commune de CHALO ST MARS demande quel est l'intérêt de cette fusion.

Monsieur Jean-Claude REVEAU répond que le préfet a fortement engagé les deux structures à se rapprocher. L'intérêt au départ était la baisse des charges. Il précise que nous avons l'avis du préfet mais nous n'avons pas encore reçu l'arrêté.

Monsieur Patrice LAPORTE demande que le débat sur la fusion soit rouvert et que le préfet, ainsi que les gens du SIROM, viennent expliquer le pourquoi de la fusion.

Monsieur Jean-Claude REVEAU rappelle que le SEDRE avait émis un avis quasi négatif sur la fusion.

Monsieur Stéphane PRADOT, président, précise qu'il doit rencontrer Monsieur Pascal SIMONNOT pour évoquer avec lui la procédure de fusion qui doit intervenir le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, selon le courrier du Préfet.

Monsieur ROYER DE VERICOURT de la commune de FONTAINE LA RIVIERE souhaite que les délégués aient une copie de la lettre du préfet.

Monsieur Francis TASSIN de la commune de BOUTERVILLIERS quitte la séance à 20h45.

### **Point n°7 - marchés Plastic Omnium**

Monsieur le président rappelle que les marchés passés avec la société Plastic Omnium pour la mise en place de la Redevance Incitative et du suivi notamment de la facture sont arrivés à terme le 24 mars 2014.

Pour assurer la continuité du service public à savoir la collecte des déchets ménagers et le bon fonctionnement de celui-ci il convenait de prolonger ces marchés jusqu'au 31 décembre 2014 par voie d'avenants.

## COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

---

Il rappelle également que par délibération en date du 4 mars 2014, le Comité Syndical l'a autorisé à signer ces 2 avenants dont il donne connaissance à la nouvelle assemblée.

Après lecture des deux avenants, Monsieur le président laisse la parole à Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, délégué aux finances.

Monsieur le vice-président explique qu'une réunion a eu lieu avec Plastic Omnium concernant la facturation 2015.

Il en ressort de nouvelles règles qui vont impacter la facturation avec notamment depuis le 1<sup>er</sup> février 2014 la fin des prélèvements nationaux zone EURO et la mise en place du prélèvement européen SEPA qui est incompatible avec le ROLMRE. Ce dispositif étant remplacé par le flux Ordre de Recette Multi Créancier (ORMC), le 1<sup>er</sup> janvier 2015 il y aura abandon total du ROLMRE qui sera remplacé par le flux ORMC pour tout mode de paiement.

Pour la prochaine campagne de facturation il y aura donc passage obligé au protocole d'Echange Standard Version 2 selon les directives de la DGFIP.

Afin de pouvoir recouvrer la facturation 2015 au plus tard au mois de mars, un travail important de mise en place de ces différentes obligations doit se faire durant les mois précédents afin de ne pas arriver à une rupture de trésorerie générée par une facturation repoussée en avril, mai ou juin.

Après consultation de la sous-préfecture, le contrat pourrait être prorogé jusqu'en mars 2015.

Il paraît utile de proroger les avenants passés avec Plastic Omnium jusqu'au 23 mars 2015.

La mise en place de ce nouveau dispositif comprenant : l'intégration du cahier des charges DGFIP, l'étude des processus de reprises possibles (entités facturables, données bancaires), l'évolution Interfaces OPTINET (entités facturables, coordonnées bancaires), saisie des informations manquantes nous seraient facturés par Plastic Omnium pour un montant de 18 K€ HT.

Il est proposé, dans l'intérêt du syndicat et pour assurer la continuité du service public, d'autoriser le président à signer ces avenants.

Monsieur ROYER DE VERICOURT de la commune de FONTAINE LA RIVIERE demande quel sera le coût pour la récupération des données si il y a un changement d'opérateur. Monsieur Jean-Claude REVEAU précise qu'il n'y aura aucun coût car le fichier appartient au SEDRE et non à Plastic Omnium. Il précise aussi que le contrat ne s'arrête pas avec la fusion.

Monsieur le président informe le comité que si nous faisons un avenant, il n'y aura pas d'appel d'offres. Il demande aux membres de l'assemblée si ils préfèrent que l'on lance un appel d'offre ou si les avenants sont prorogés avec la société Plastic Omnium.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical décident à la majorité, (27 pour et 4 abstentions) de proroger les avenants après renégociation du tarif et autorisent le président à les signer.

### **Point n°8 - lancement d'un appel d'offres**

Le lancement d'un appel d'offres est abandonné.

### **Point n°9 - convention avec le CIG pour une aide sur les appels d'offres**

La demande de convention avec le CIG est abandonnée.

### **Point n°10 – point financier**

## COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

---

Monsieur Jean-Claude REVEAU rappelle à l'assemblée que les recettes ne sont perçues qu'une seule fois dans l'année car il n'y a qu'une seule facturation (pas de rentrées mensuelles de liquidité).

Il précise que la situation financière est toujours très tendue, mais que néanmoins les factures des prestataires sont réglées chaque mois.

Monsieur Jean-Claude REVEAU présente un bilan des emprunts contractés par le SEDRE :

Le 1<sup>er</sup> l'a été en 2010 pour la mise en place de la redevance incitative en attente des subventions de l'ADEME, lesquelles n'ont jamais été perçues en raison de différents dysfonctionnements, plaçant ainsi le syndicat dans une situation critique.

Quant au 2<sup>ème</sup> emprunt obtenu auprès du Crédit Agricole en 2013, il s'agit d'un prêt de restructuration qui était nécessaire au redressement du syndicat eu égard à sa gestion financière déficiente et à son endettement.

### **Questions diverses**

Monsieur le président informe l'assemblée du départ de Monsieur Michel PASTRE, responsable du service technique, le 23 août 2014 après ses congés d'été.

Monsieur Thierry GUERIN de la commune de CONGERVILLE THIONVILLE signale que beaucoup de bacs de tri sont cassés sur sa commune et demande quel est le délai pour un remplacement de bac. Monsieur REVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, répond que nous avons un stock d'environ 20 bacs. Le SEDRE ne fait pas de stockage plus important car les bacs doivent être payés d'avance. Donc le délai pour un remplacement de bac dépend de la quantité demandée.

Monsieur Patrice LAPORTE de la commune de CHALO ST MARS nous informe du problème de la facture unique qui est lourd pour un budget familial. Il demande si nous ne pourrions par revenir à 2 factures par an ou 1 facture avec possibilité d'effectuer un paiement mensuel ou trimestriel.

Monsieur REVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, répond que ce point pourra être revu mais que les administrés ont la possibilité de voir avec la trésorerie pour un règlement échelonné.

Fin de la séance à 22h.

Le Président.